

DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE DRAGUIGNAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT du registre des
délibérations

Séance du 08.06.2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil d' Administration	En exercice	Votants
17	17	06

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin à quatorze heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la Maison des Sports et de la Jeunesse, en salle de Conférence, sous la présidence de Monsieur Alain HAINAUT, Vice-président du CCAS.

Présents

MMES Françoise MAURICE ; Sylviane NERVI-SITA ;
Martine ZERBONE.

MM. Alain HAINAUT ; Jean-Jacques LION.

Représentée

M. Jean-Marc PEDRONA par Alain HAINAUT.

Absents

MMES Brigitte DUBOUIS ; Laureline AUBOURG
BASTIANI ; Céline MATHIEU ; Camille DIQUELOU ;
Amandine SAUVENET ; Annie TREMEJE.

MM. Richard STRAMBIO ; Philippe SCHRECK ; UDAF ;
Khémissi MAKABROU.

Publié le

Objet du rapport :

CCAS – Tableau des effectifs – CCAS – CLIC –
RA -EHPAD

Après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de Draguignan.

Ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est à nouveau convoqué.

Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Accusé de réception en préfecture
083-268300423-20230616-2023_026-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023

Par délibérations n° 2022-013 en date du 10 juin 2022, n° 2022-054 en date du 21 décembre 2022 et n°2023-01 en date du 22 mars 2023, le Conseil d'Administration a fixé le tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que des budgets annexes de la Résidence Autonomie (RA) « L'îlot de l'horloge », de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « La pierre de la fée » et du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

Considérant la nécessaire adaptation des moyens humains aux besoins des différents services, il est proposé d'actualiser les tableaux des effectifs en procédant aux transformations et créations de postes suivantes.

Pour la Résidence Autonomie « L'îlot de l'horloge » :

- Création d'un poste d'agent social territorial à temps complet.

Pour l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « La pierre de la fée » :

- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe en rédacteur.
- Transformation d'un poste d'agent social principal de 2ème classe à temps non complet en un poste d'agent social à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif

Le comité technique, réuni en date du 17 mai 2022, a émis un avis favorable sur la transformation de postes, tout au long de l'année et jusqu'à la prochaine refonte complète des tableaux des effectifs, pour permettre d'adapter les effectifs en fonction des besoins des services et pour permettre l'évolution de carrières des agents qui réussiraient un concours en cours d'année.

Il n'y a pas de modifications pour les tableaux des effectifs du CCAS et du CLIC.

Les crédits nécessaires au versement des rémunérations et au paiement des charges sociales qui en résultent sont inscrits au budget de fonctionnement des budgets annexes de la RA « L'îlot de l'horloge » et de l'EHPAD « La pierre de la fée ».

Ainsi, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **MODIFIER le tableau des effectifs des budgets annexes de la Résidence Autonomie et de l'EHPAD dans les conditions définies ci-dessus.**

Vote des Conseillers

Ayant voté pour 06

Ayant voté contre 0

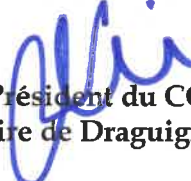
S'étant abstenu 0

Le Conseil d'Administration ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITÉ
Décide d'adopter cette délibération

Fait à Draguignan le 08 Juin 2023

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération

Richard STRAMBIO


**Le Président du CCAS
Maire de Draguignan**

